



# U E R O S

NORD/PAS-DE-CALAIS/PICARDIE

Rue du Docteur Calot - 62608 Berck-sur-Mer

Tel : 03 21 89 20 36 - Fax : 03 21 89 25 96

E-mail : ueros@hopale.com

Version°4 du 22/05/2018

## CONTRAT INDIVIDUEL DE SEJOUR

Pour un séjour à l'UEROS (Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socioprofessionnelle) de BERCK-SUR-MER ;

### ENTRE :

Madame DANEL Delphine, agissant en tant que Coordinatrice de l'UEROS pour la FONDATION HOPALE, et par délégation de Monsieur CHEVALIER, Directeur de l'UEROS - rue du Docteur Calot - 62608 BERCK-SUR-MER

### ET :

Vous ou votre représentant légal

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

N° Sécurité Sociale .....

Décision CDAPH du ..... Lieu .....

D'autre part,

**Date d'entrée en stage UEROS :** .....

**Date de sortie prévisionnelle :** .....

(Celle-ci pourra être modifiée en fonction de l'évolution de votre projet d'insertion socio-professionnelle.)

IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT :

### 1- MISSIONS DE L'UEROS

L'UEROS a pour mission l'évaluation, le réentraînement, le bilan, l'orientation et l'accompagnement des personnes cérébro-lésées reconnues travailleurs handicapés qui leur sont adressées par décision de la MDPH.

L'UEROS s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au suivi individualisé de chaque usager.

### 2- ACCUEIL

L'UEROS s'engage à vous accueillir pendant une durée minimum de 14 semaines, du lundi au vendredi (sauf cas particulier cf. art 7).

Seuls les repas du midi sont à votre charge.

Une présence socio-éducative est assurée :

- le lundi de 13h15 à 14h00 et de 17h00 à 22h45
- du mardi au jeudi de 8h15 à 8h45, de 11h45 à 13h30 et de 17h00 à 22h45
- le vendredi de 8h15 à 8h45.

Les prises en charge sur site se déroulent :

- le lundi de 14h00 à 17h00
- du mardi au jeudi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h00
- le vendredi de 8h45 à 11h45.

Pour le bon déroulement de votre séjour, une participation active vous est demandée.

Durant toute la période de stage, vous avez le statut de stagiaire de la formation professionnelle et vous êtes rémunérés par l'ASP (Agence de Services et de Paiement).

### **3- ACTIONS ET MOYENS**

L'UEROS se compose d'une équipe pluridisciplinaire qui comprend une ergothérapeute, une éducatrice spécialisée, deux moniteurs éducateurs, une psychologue clinicienne, une neuropsychologue, une monitrice scolaire, un référent professionnel, trois chargées d'insertion sectorisées, un médecin référent, un assistant de service social, une coordinatrice et une secrétaire.

Le stage comprend une phase d'évaluation et une phase de réentraînement dans ces différents secteurs. En début de parcours un référent vous est attribué.

Durant la période d'essai (3 premières semaines du séjour), chacune des parties peut à tout moment, et s'il le souhaite mettre un terme au stage. Cette fin de stage devra cependant être motivée par écrit, par l'une ou l'autre des parties.

Au cours du séjour, vous êtes encouragé à participer à l'élaboration d'un projet personnel individualisé.

Deux propositions d'objectifs et de moyens (avenants au contrat individuel de séjour) définis par l'équipe vous seront proposées en sixième et en dixième semaine. Votre famille et/ou votre représentant peut y être associé.

En fin de parcours, la coordinatrice, votre référent, votre chargée d'insertion et l'assistant de service social vous présentent un bilan de stage qui reprend le déroulement de votre séjour et les propositions d'orientation et de suivi.

Ce bilan vous est adressé ainsi qu'à votre représentant légal (en cas de mesure de protection) et à la MDPH. Il peut éventuellement être adressé à d'autres partenaires et professionnels avec votre accord.

### **4- PERIODE EN ENTREPRISE**

Une période de stage en entreprise peut vous être proposée. Elle est fonction du projet mis en place et se déroule sous le contrôle de l'UEROS.

Une convention est signée entre l'entreprise, l'UEROS et vous même.

Pendant cette période, vous êtes soumis aux horaires et au règlement de l'entreprise. Les frais inhérents au stage sont à votre charge (transports, repas).

Un suivi du stage est effectué par le référent professionnel et/ou la neuropsychologue. Lorsque ce stage est à caractère social, le suivi est assuré par un moniteur éducateur.

## **5- ENGAGEMENTS DE L'USAGER**

Vous vous engagez à respecter le règlement de fonctionnement qui vous sera remis.

Vous vous engagez également en fonction de vos moyens à être acteur de votre projet.

## **6- MODALITES DE MODIFICATION DU CONTRAT INDIVIDUEL**

Le présent contrat peut être prolongé, d'un commun accord entre les deux parties.

## **7- MOTIFS ET MODALITES D'INTERRUPTION DU CONTRAT**

Il peut être mis fin au présent contrat pour les motifs suivants :

- interruption pendant la période d'essai
- retour à l'emploi
- départ volontaire
- contre-indication médicale
- non respect du règlement de fonctionnement.

En cas d'interruption de contrat, un entretien aura lieu avec la coordinatrice et le médecin référent. Vous pourrez être accompagné par un autre usager ou par votre représentant légal lors de cet entretien.

## **8- VALIDATION DU CONTRAT INDIVIDUEL DE SEJOUR**

Je soussigné(e) Monsieur/Madame/Mademoiselle ..... déclare avoir pris connaissance du présent contrat et des documents suivants :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement

*Fait à Berck/Mer, en 2 exemplaires,*

*Le .....*

**Nom et Prénom de l'utilisateur  
et/ou de son représentant légal :**

**Delphine DANEL  
Coordinatrice UEROS**

Signature :

Signature :